

Montréal



**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 4 juin 2025 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popceanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE25 0868

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 juin 2025 en y retirant les points 20.025, 20.030, 20.044, 20.052, 20.054, 20.069, 40.004 et 60.001 et en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE25 0869

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE25 0870

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE25 0871

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Entreprises INTMOTION inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'une solution clé en main d'analyse vidéo du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 863 471,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20807;
- 2- d'autoriser une dépense de 279 520,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Entreprises INTMOTION inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1252881003

CE25 0872

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Wolseley Canada inc., le contrat pour la fourniture et livraison de deux accouplements mécaniques de grand diamètre, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 143 053,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20792;
- 2- d'autoriser une dépense de 14 305,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Wolseley Canada inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1254473001

CE25 0873

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Le groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour les services éducatifs en environnement et en conservation de la nature, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 351 824,56 \$, exempt de taxes;
- 2- d'approuver le projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1259676001

CE25 0874

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Can-Explore inc., le contrat pour les services de nettoyage et d'inspection des conduites principales d'égouts ainsi que le transport et la disposition des résidus de l'agglomération de Montréal, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 248 226,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20820;
- 2- d'autoriser une dépense de 124 822,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Can-Explore inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1247518001

CE25 0875

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à IDEMIA Identity & Security Canada inc., pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC), pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 168 064 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 6 août 2024;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1258527001

CE25 0876

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Cintas Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements de protection contre les arcs électriques et des vêtements en polyester et en coton pour une période 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 480 081,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20856;
- 2- d'autoriser une dépense de 72 012,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1250061001

CE25 0877

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Atomic 3 inc. pour la conception et l'installation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2025 de l'événement annuel Jardins de Lumière au Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 377 590,54 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 février 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1259249001

CE25 0878

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Innovations Cr34te inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la mise en œuvre technique pour l'événement Jardins de lumières au Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 166 713,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20999;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1256010001

CE25 0879

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Patenaude et Frères inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services d'entreposage de produits et équipements industriels lourds (lot 3), pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 275 544,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20872;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 554,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Patenaude et Frères inc.;

-
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1252742002

CE25 0880

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, MDL Énergie inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services d'entretien d'équipements de distribution électrique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 481 026,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20934;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1255478001

CE25 0881

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de la troisième et dernière prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 474 352,87 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs, égouts et bornes d'incendie, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Albert Viau une Division d'Emco Corporation pour les lots 3 et 13 (CM23 0402 et CE22 1197);
- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1256610003

CE25 0882

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Industries Fabrinox inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 12 volets entraînés pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 779 560,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20907;
- 2- d'autoriser une dépense de 116 934,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Industries Fabrinox inc.,
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1259931003

CE25 0883

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 961 161,63 \$, taxes incluses, pour la maintenance et le support du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal dans le cadre du contrat accordé à DXC Technology Cie (anciennement ESIT Canada Services aux Entreprises Cie) (CG22 0679);
- 2- d'autoriser une dépense de 68 985 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1252881005

CE25 0884

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 43 mois, par laquelle Le Devoir inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les espaces publicitaires pour la publication des avis publics et des appels d'offres de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 563 377,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20969;

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités concernées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1259722001

CE25 0885

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 561 322,32 \$, taxes incluses, pour le transport de matières résiduelles par conteneurs pour l'écocentre Saint-Laurent dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo Itée (CG23 0650);
- 2- d'autoriser une dépense de 20 768,93 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation);
- 3- d'autoriser une dépense de 258 327,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 258 327,55 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1259634002

CE25 0886

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1 et seul soumissionnaire conforme pour le lot 2, d'une durée approximative de 12 mois, lesquelles s'engagent sur demande à fournir et à livrer à la Ville le béton pré-mélangé et le remblai sans retrait, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20902 :

| <u>Firmes</u> | <u>Lots</u> | <u>Montant (taxes incluses)</u> |
|-----------------------|-------------|---------------------------------|
| Béton Provincial Itée | 1 | 1 644 375,32 \$ |
| Lafarge Canada inc. | 2 | 339 193,50 \$ |

- 2- d'autoriser une dépense de 297 535,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Béton Provincial Itée et Lafarge Canada inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1259462003

CE25 0887

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 421 658,04 \$, taxes incluses, pour les services d'exploitation des lieux d'élimination de la neige dans le cadre des contrats accordés à 9304-9179 Québec inc., Groupe Contant inc. et Environnement Routier NRJ inc. (CM21 0933 et CM23 0891) :

| Contrat (Lot) | Adjudicataire | Montants (taxes incluses) Sans contingences et variation de quantités |
|----------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| ANJ-R-L-2125 | 9304-9179 Québec inc. (Beluga) | 1 322 918,49 \$ |
| LAC-46e-2125 | Groupe Contant inc. | 284 916,12 \$ |
| SLE-LAN-2325 Lot 1 | Environnement Routier NRJ inc. | 813 823,43 \$ |

- 2- d'autoriser une dépense de 121 082,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 363 248,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1259445008

CE25 0888

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, par laquelle 9163-8478 Québec inc., (Clôtures Summum), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services pour la réhabilitation, réparation, fourniture et installation des clôtures à mailles de chaînes et des barrières d'entrée dans les lieux d'élimination de la neige (LEN), pour une somme maximale de 711 407,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21012;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 570,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 106 711,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9163-8478 Québec inc., Clôtures Summum;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Programme décennal d'immobilisations du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1254922002

CE25 0889

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Dany Tremblay Soudure inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation des poutres, ancrages, cornières et grillages des chutes à l'égout Fullum, Jules-Poitras 1 et Lausanne, dédiées à l'élimination de la neige, aux prix de sa soumission, soit pour un montant de 112 240,89 \$, taxes incluses, conformément à la demande de prix SCA-25-01;
- 2- d'autoriser une dépense de 5 612,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1256820001

CE25 0890

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de quatrième amendement à l'entente de partenariat liant Éco Entreprises Québec et la Ville de Montréal sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1258554002

CE25 0891

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Jatom Systems inc. (JSI) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 134 513,85 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 23 mars 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1252881006

CE25 0892

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à B&M Groupe Sécurité inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, des contrats pour un service de gardiennage spécialisé dans les espaces publics des arrondissements de Ville-Marie, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et du Sud-Ouest, d'une durée approximative de six mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, totalisant la somme de 637 998 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21033;
- 2- d'autoriser une dépense de 95 699,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser les virements budgétaires en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers les arrondissements de Ville-Marie, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et du Sud-Ouest, au montant total maximal de 669 963,79 \$, net de ristournes, tel qu'inscrit dans la certification de fonds au dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres des conseils d'arrondissement de Ville-Marie, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et du Sud-Ouest quant à la prise en charge de la gestion du contrat de service de gardiennage spécialisé pour leur territoire respectif, et ce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

20.022 1259901002

CE25 0893

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Société des Amis du Biodôme et la Ville de Montréal, dont l'objet est la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie (CM25 0141), à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1250348005

CE25 0894

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 288 446,81 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Centre Beaumont Pneus et Mécanique, Pneus Ratté inc., Garage Sylvain Joubert, Centre de l'auto A.G.R., Centre de Service 2010 et Chenier Auto Service inc. (CG22 0450);
- 2- d'autoriser une dépense de 193 267,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1257428012

CE25 0895

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois ou jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire, par laquelle Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des travaux d'aménagement dans les parcs-nature de l'Île-de-la-Visitation, du Bois-de-Liesse et du Cap-Saint-Jacques, pour une somme maximale de 2 292 856,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-6163;
- 2- d'autoriser une dépense de 458 571,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Urbex Construction inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des divers programmes, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1255833001

CE25 0896

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Toiture Perreault inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment du secteur de la basse pression de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailllets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 276 378,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15956;
- 2- d'autoriser une dépense de 455 275,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 227 637,85 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Toiture Perrault inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1259596001

CE25 0897

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Groupe Géos inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des travaux de sondages et d'essais géotechniques spéciaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 544 938,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20896;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour un maximum de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées du contrat n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Groupe Géos inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1257231044

CE25 0898

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Neolect inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement de la piste cyclable sur l'avenue Émile-Journault dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 174 020,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504001;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 804,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1258848015

CE25 0899

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le transfert de 722 978,62 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour les travaux de conversion du système de chauffage de l'aréna Maurice-Richard, dans le cadre du contrat accordé à L'Archevêque & Rivest Ltée (CM21 0072), sans dépense additionnelle;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1255965002

CE25 0900

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 517 387,50 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes, pour les travaux du projet de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Véolia Waste Services Alberta inc. (CG19 0388), sans dépense additionnelle;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1256571001

CE25 0901

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 24 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 754 427,81 \$, taxes incluses, pour des services de soutien et de maintenance du logiciel Qlik Sense, dans le cadre du contrat accordé à la firme Keyrus Canada (CG22 0638);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1259859001

CE25 0902

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Lasalle | NHC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels en hydrologie urbaine pour la réalisation d'une étude de drainage en surface des bassins versants Nicolet et Dézéry, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 304 718,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20809;
- 2- d'autoriser une dépense de 45 707,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1253878002

CE25 0903

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans et demi par laquelle Edgenda Conseil inc. (AFI par Edgenda Conseil inc.), seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de formation en gestion de projets, pour une somme maximale de 156 940,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 25-20939;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1259858001

CE25 0904

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour des services professionnels en génie-conseil à mandats multiples dans le cadre du contrat accordé à Stantec Experts-conseils Ltée (CG23 0158).

Adopté à l'unanimité.

20.036 1250077001

CE25 0905

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de trois ans avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture destinés à l'aménagement de plateaux sportifs extérieurs à la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20909 ;

| Firmes | Articles | Montant (taxes incluses) |
|--------------------------------|-----------------|---------------------------------|
| BC2 Groupe Conseil inc. | Lot 1 | 1 628 046 \$ |
| Consultants AECOM inc. | Lot 2 | 1 571 823,23 \$ |
| Expertise Sport Design LG inc. | Lot 3 | 1 079 615,25 \$ |

- 2- d'autoriser une dépense de 641 922,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder aux évaluations du rendement des firmes BC2 Groupe Conseil inc., Consultants AECOM inc. et Expertise Sport Design LG inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1258264001

CE25 0906

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 689 850 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23 0185);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1255606001

CE25 0907

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'avenant modifiant le contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture accordé au regroupement AtkinsRéalis Canada inc. (anciennement SNC-Lavalin inc.) et Réal Paul Architecte inc. (CG20 0691), afin de permettre un transfert de budget entre les deux membres du regroupement et d'apporter des modifications mineures au mode de rémunération d'AtkinsRéalis Canada inc.;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des projets majeurs du Service de l'eau à signer ce projet d'avenant, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1257343001

CE25 0908

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle AECOM Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en ingénierie et aménagement pour divers projets dans le corridor de la ligne bleue du métro, pour une somme maximale de 8 502 329, 39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20900;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des grands projets de transport en partenariat à prolonger le contrat pour une période de 12 mois, et ce, uniquement si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de AECOM Consultants inc;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services d'agglomération, corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1251019002

CE25 0909

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Securimed inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la réalisation d'examens médicaux de pré-embauche et en cours d'emploi pour la Ville de Montréal pour une période 24 mois, à compter du 1^{er} janvier 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 765 331,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20905;
- 2- d'autoriser une dépense de 114 799,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Securimed inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1259146001

CE25 0910

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'addenda numéro 1 au contrat de services professionnels accordé à Solmatech inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois dans le secteur Griffintown (CM24 0397), majorant le montant total de la dépense de 718 953,04 \$ à 1 039 020,22 \$, contingences et taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 288 808,35 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 31 258,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1259981001

CE25 0911

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CPKC) relatif à la mise en application du retrait du sifflet des trains à l'approche du passage à niveau De L'Épée;
- 2- d'autoriser une dépense annuelle d'un montant minimal de 404,50 \$, taxes incluses, correspondant à la somme que la Ville devra verser au CPKC relativement à l'obtention par le CPKC d'une assurance responsabilité civile;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1257596002

CE25 0912

Conditionnellement à ce que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest approuve la fermeture et le retrait, à toute fin que de droit, des parties des lots 4 145 179 et 4 145 180 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lots projetés 6 628 817 et 6 633 390 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) du domaine public, prévu à sa séance du 9 juin 2025;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage envers la Société de transport de Montréal à lui vendre des parties des lots 4 145 179 et 4 145 180 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lots projetés 6 628 817 et 6 633 390 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal), nécessaires à la construction du poste abaisseur Lionel-Groulx sur l'avenue Greene dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le prix de 2 098 488 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1248290002

CE25 0913

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Athlétisme Canada établissant les modalités et les conditions de location d'un bureau administratif et de plateaux sportifs du complexe sportif Claude-Robillard jusqu'au 31 octobre 2025;
- 2 - d'autoriser la réception de la somme estimée de 6 022,28 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 3 - d'accorder un soutien financier sous la forme d'une réduction de loyer pour un montant de 9 090,22 \$ en 2025 à l'organisme;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel en revenus et dépenses pour un montant de 9 090,22 \$ en 2025 pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 5 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1250041001

CE25 0914

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société de verdissement du Montréal Métropolitain pour une durée de huit mois, du 1^{er} mai au 31 décembre 2025, une parcelle de terrain d'une superficie de 17 500 mètres carrés, et pour une durée de quatre mois, du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026, une parcelle de terrain d'une superficie de 4 900 mètres carrés faisant partie des lots 2 648 223, 2 384 988 et 2 347 811 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le quartier Namur-Hippodrome (QNH) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à des fins d'exploitation d'une pépinière de transition servant d'entreposage des matériaux, des équipements et des arbres, pour un loyer total de 100 \$, excluant les taxes de vente, et selon les termes et conditions prévus au projet de bail. La subvention immobilière est estimée à 164 844 \$;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1255941005

CE25 0915

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 8334960 Canada inc., un espace situé au 11 756, boul. O'Brien à Montréal, d'une superficie de 6 135 pieds carrés, pour les besoins du poste de quartier 10 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de cinq ans à compter du 1^{er} octobre 2025, moyennant un loyer total de 1 051 356,41 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;

- 2 - d'autoriser le coût des travaux et des contingences payables à 8334960 Canada inc., représentant un montant total de 24 662,14 \$, taxes incluses;
- 3 - d'approuver une dépense de 1 121,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1254565004

CE25 0916

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 8334960 Canada inc., un espace situé au 6 850, boul. Joseph Renaud à Montréal, d'une superficie de 6 030 pieds carrés, pour les besoins du poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de cinq ans à compter du 1^{er} octobre 2025, moyennant un loyer total de 1 003 828,33 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;
- 2 - d'autoriser le coût des travaux et des contingences payables à 8334960 Canada inc., représentant un montant total de 23 270,94 \$, taxes incluses;
- 3 - d'approuver une dépense de 1 057,77 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1254565005

CE25 0917

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à La cafeteria communautaire Multi Caf pour une durée de huit mois, du 1^{er} mai au 31 décembre 2025, une parcelle de terrain d'une superficie de 8 750 mètres carrés, et pour une durée de quatre mois, du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026, une parcelle de terrain d'une superficie de 226 mètres carrés, faisant partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le quartier Namur-Hippodrome (QNH), arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine temporaire pour un loyer total de 100 \$, excluant les taxes de vente, le tout conformément aux termes et conditions prévus au projet de bail. La subvention immobilière est estimée à 73 167,47 \$;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1255941008

CE25 0918

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention d'entreposage par laquelle la Ville de Montréal prête à la Société de développement social, à titre gratuit, pour une durée 12 mois, à compter du 1^{er} août 2025, un local d'entreposage, au 2170, avenue de l'Église, d'une superficie approximative de 93 mètres carrés, à des fins d'entreposage, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention d'entreposage.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1255323008

CE25 0919

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 343 900 \$, sur une période de trois ans (2025-2027), aux organismes et arrondissements ci-après désignés, ayant déposé une demande admissible pour des activités de loisir favorisant l'accès au loisir pour les Montréalais et Montréalaises ayant une limitation fonctionnelle, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Cadre d'Intervention - Accès Loisir de la Ville de Montréal pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle (CIALM) 2025-2027;

| ORGANISME | SOUTIEN 2025-2027 |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| À COEUR OUVERT (FOND DE DÉPANNAGE) | 9 395,55 \$ |
| ADMI INC. | 31 528,04 \$ |
| ADMI SENSIBILISATION | 31 987,55 \$ |
| ADO-SPECTRUM | 31 149,53 \$ |
| ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES ARTS MARTIAUX ADAPTÉS | 30 641,60 \$ |
| ASSOCIATION DE SOCCER MINEUR DE LASALLE INC. | 14 339,29 \$ |
| ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE MONTRÉAL (ALPHA) | 61 855,39 \$ |
| ASSOCIATION DES SPORTS POUR AVEUGLES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN INC. | 39 243,66 \$ |
| ASSOCIATION DU SYNDROME DE USHER DU QUÉBEC | 30 462,89 \$ |
| ASSOCIATION MULTIETHNIQUE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES (AMEIPH) | 6 582,42 \$ |
| ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE (A.Q.V.A.) | 30 993,70 \$ |
| ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES | 30 357,25 \$ |
| ASSOCIATION SPORTIVE ET COMMUNAUTAIRE DU CENTRE-SUD INC. | 55 329,03 \$ |
| AUTISME MONTRÉAL - CAMP ÉCOLE DE L'ÉTINCELLE | 10 511,74 \$ |
| AUTISME MONTRÉAL - CAMP ÉCOLE IRÉNÉE-LUSSIER | 82 031,25 \$ |
| AUTISME SANS LIMITES | 30 289,49 \$ |
| CAMP ÉNERGIE | 7 581,41 \$ |
| CAMP MASSAWIPPI - CENTRE MACKAY | 44 997,96 \$ |
| CCSE MAISONNEUVE | 5 213,56 \$ |
| CENTRE ACTION | 33 795,62 \$ |
| CENTRE COMMUNAUTAIRE DAWSON | 56 372,96 \$ |
| CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES | 7 512,28 \$ |
| CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS SAINTE-CATHERINE D'ALEXANDRIE | 6 181,44 \$ |
| CENTRE COMMUNAUTAIRE HOCHELAGA | 3 277,80 \$ |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| CENTRE COMMUNAUTAIRE RADISSON INC. | 55 122,14 \$ |
| CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT KEDA | 5 113,32 \$ |
| CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO | 5 455,53 \$ |
| CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE | 16 136,78 \$ |
| CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON | 19 610,78 \$ |
| CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC. | 7 481,17 \$ |
| CENTRE D'INTÉGRATION À LA VIE ACTIVE POUR LES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP PHYSIQUE | 33 898,62 \$ |
| CENTRE DU PLATEAU | 9 582,85 \$ |
| CENTRE MULTICULTUREL DE RESSOURCES DE LASALLE (CMRL) | 14 166,46 \$ |
| CENTRE RÉCRÉATIF CULTUREL ET SPORTIF ST-ZOTIQUE (CRCS) INC. | 57 721,08 \$ |
| CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE (C.R.C.) ST-DONAT | 6 596,25 \$ |
| CERCLE DE L'AMITIÉ DU QUÉBEC | 46 407,37 \$ |
| CESAM - CENTRE D'ENRICHISSEMENT SPORTIF ET ACADEMIQUE DE MONTRÉAL | 13 233,14 \$ |
| CLUB DE SOCCER MONTRÉAL CENTRE | 20 077,44 \$ |
| CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS | 40 705,30 \$ |
| CLUB DU BONHEUR DE SAINT-LÉONARD | 8 575,13 \$ |
| COMITÉ JEUNESSE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE | 4 124,70 \$ |
| CORPORATION DU CENTRE JEAN-CLAUDE MALÉPART | 15 445,44 \$ |
| CORPORATION DU COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE | 6 302,43 \$ |
| CORPORATION L'ESPOIR | 22 306,58 \$ |
| CORPUSCULE DANSE | 4 536,04 \$ |
| CRÉATIONS ETC. | 10 052,96 \$ |
| ÉQUIPE R.D.P. | 16 033,08 \$ |
| ESPACE MULTISOLEIL | 45 856,33 \$ |
| FABRIQUE FAMILIALE LA CABANE | 5 033,81 \$ |
| FONDATION DES AVEUGLES DU QUÉBEC (F.A.Q.) | 42 226,05 \$ |
| FONDATION PAPILLON | 44 381,27 \$ |
| FOURCHETTES DE L'ESPOIR | 23 188,48 \$ |
| GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD | 37 309,17 \$ |
| GO JEUNESSE | 30 585,86 \$ |
| HÉRITAGE LAURENTIEN | 6 596,25 \$ |
| LA GANG À RAMBROU | 45 373,94 \$ |
| LA JOIE DES ENFANTS (MONTRÉAL) INC. | 35 148,61 \$ |
| LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE | 32 190,88 \$ |
| L'ARCHIPEL DE L'AVENIR | 30 350,24 \$ |
| LE CENTRE DIDACHE | 13 856,79 \$ |
| LE CENTRE VIOMAX | 30 963,77 \$ |
| LE REGROUPEMENT POUR LA TRISOMIE 21 | 46 938,18 \$ |
| L'ÉCOLE DE CIRQUE DE VERDUN | 5 697,50 \$ |
| LES CHEMINS DU SOLEIL | 4 532,59 \$ |
| LES LOISIRS DU CENTRE PÈRE-MARQUETTE INC. | 11 020,84 \$ |
| LES PETITS SOLEILS DE LA POINTE-DE-L'ILE | 10 230,06 \$ |
| LES YMCA DU QUÉBEC / THE YMCAS OF QUÉBEC - YMCA Pointe-Saint-Charles | 9 914,69 \$ |
| LES YMCA DU QUÉBEC / THE YMCAS OF QUÉBEC - YMCA Westmount | 9 275,20 \$ |
| LES YMCA DU QUÉBEC / THE YMCAS OF QUÉBEC - YMCA Centre-Ville | 4 937,02 \$ |
| LES YMCA DU QUÉBEC / THE YMCAS OF QUÉBEC - Camp YMCA Concordia Arts | 6 181,44 \$ |
| LES YMCA DU QUÉBEC / THE YMCAS OF QUÉBEC - Camp YMCA Concordia Sciences et Génie | 5 213,56 \$ |
| LES YMCA DU QUÉBEC / THE YMCAS OF QUÉBEC - YMCA Cartierville | 12 144,28 \$ |
| LES YMCA DU QUÉBEC / THE YMCAS OF QUÉBEC - YMCA Du Parc | 6 907,35 \$ |
| LES YMCA DU QUÉBEC / THE YMCAS OF QUÉBEC - YMCA NDG | 9 499,89 \$ |
| LES YMCA DU QUÉBEC / THE YMCAS OF QUÉBEC - Pierrefonds - Camp YMCA Parc Grier | 7 166,61 \$ |
| LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT | 12 765,26 \$ |
| LOISIRS DE L'ACADEMIE DE MONTRÉAL | 9 068,10 \$ |
| LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT | 4 771,10 \$ |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| LOISIRS SOLEIL INC. | 4 003,71 \$ |
| LOISIRS SOPHIE BARAT | 5 974,04 \$ |
| LOISIRS UNIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INCLUSION DANS LA COMMUNAUTÉ (LUDIC) | 49 347,50 \$ |
| L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC EXTENSION INC. | 11 038,13 \$ |
| MAISON D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS-ÎLE DES SOEURS (MANA) | 11 954,16 \$ |
| MAISON L'ÉCHELON INC. | 36 812,34 \$ |
| MAISON RÉPIT OASIS INC. | 11 244,15 \$ |
| MAISON SAINT-COLUMBA | 6 699,95 \$ |
| NOUVELLES CONNECTIONS POUR UN BRILLANT FUTUR | 26 710,63 \$ |
| OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT | 5 006,16 \$ |
| OLYMPIQUES SPÉCIAUX QUÉBEC (section sud-ouest de l'Île) | 22 031,25 \$ |
| PARKINSON MONTRÉAL-LAVAL | 30 496,34 \$ |
| PARRAINAGE CIVIQUE LES MARRONNIERS | 55 020,90 \$ |
| PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE | 15 957,03 \$ |
| PRODUCTIONS SPECTRUM | 37 620,87 \$ |
| RELANCE DES LOISIRS TOUT 9 INC. | 5 213,56 \$ |
| SANS OUBLIER LE SOURIRE | 39 954,07 \$ |
| SERVICE DES LOISIRS ANGUS-BOURBONNIÈRE | 10 841,09 \$ |
| SERVICE DES LOISIRS CHRIST-ROI | 10 536,90 \$ |
| SERVICE DES LOISIRS DE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES | 7 149,32 \$ |
| SERVICE DES LOISIRS ST FABIEN | 30 772,52 \$ |
| SERVICE DES LOISIRS ST-CLÉMENT (MONTRÉAL) | 8 411,02 \$ |
| SERVICE DES LOISIRS STE-CLAIRE | 20 699,65 \$ |
| SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE | 5 299,98 \$ |
| SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTREAL | 9 914,69 \$ |
| SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMABLES INC. | 20 699,65 \$ |
| SPORTS MONTRÉAL INC. - Joseph-Charbonneau | 4 383,95 \$ |
| SPORTS MONTRÉAL INC. - Promenade -Bellerive | 4 522,22 \$ |
| SPORTS MONTRÉAL INC. - Complexe Sportif Claude-Robillard | 9 085,08 \$ |
| SPORTS MONTRÉAL INC. - Outremont | 6 872,78 \$ |
| THÉÂTRE APHASIQUE | 30 439,12 \$ |
| UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC | 11 625,77 \$ |
| ARRONDISSEMENT ANJOU | 21 270,01 \$ |
| ARRONDISSEMENT ST-LAURENT | 13 198,58 \$ |
| WESTHAVEN ELMHURST COMMUNITY RECREATION ASSOCIATION | 4 366,67 \$ |
| SOCIÉTÉ DES AMIS DU BIODÔME DE MONTRÉAL | 9 085,08 \$ |

2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1258122001

CE25 0920

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 130 000 \$ à la Société des Musées de Montréal pour la mise en œuvre de son plan de communication et marketing en 2025 et 2026 dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1257233001

CE25 0921

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent en 2025 totalisant 199 490 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme d'art mural 2025 - volet 1;

| OBNL | Projet réalisé en 2025 | Montant |
|------------------------|-------------------------------|----------------|
| A.G.C. Art public | Chroniques du quartier | 31 791 \$ |
| MURAL | Lignes de vie urbaine | 49 000 \$ |
| MURAL | Toucher l'horizon | 49 000 \$ |
| Vélo Québec événements | Montréal, ville cyclable | 40 014 \$ |
| A.G.C. Art public | Ilot de fraîcheur | 29 685 \$ |

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1250552002

CE25 0922

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier de 265 000 \$ à la Coopérative de solidarité Carbone, pour la réalisation du projet Accélérer le déploiement de la logistique urbaine durable à Montréal;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1252885003

CE25 0923

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. dans le cadre de l'organisation de la 31^e édition de la Conférence de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1251084001

CE25 0924

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à Fondation Montréal inc de demain, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour le projet « Faire de la métropole un des plus grands facteurs de succès de l'écosystème startup québécois »;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1257952001

CE25 0925

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Esplanade Montréal, pour l'accompagnement des entreprises en innovation et en économie sociale en 2025-2026;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1257952002

CE25 0926

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 175 341,38 \$ à l'Agence de mobilité durable pour l'application de la signature visuelle « Bonjour » sur les véhicules de taxi de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 175 341,38 \$;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1255548004

CE25 0927

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Projet Ado Communautaire en Travail de rue pour 2025 pour la réalisation du projet « Cohabitation Abri de Villeray 2.0 » dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1254819001

CE25 0928

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 168 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale pour le projet iPapillon pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 juillet 2025;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1250348003

CE25 0929

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 70 000 \$ à l'organisme MUTEK en 2025, et de 140 000 \$ en 2026-2027 conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour la mise en œuvre des éditions 2025, 2026 et 2027 de l'événement MUTEK Forum;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1258180002

CE25 0930

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 350 000 \$ par an à la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de sa mission pour les années 2025, 2026 et 2027;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1250348002

CE25 0931

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 57 500 \$, soit 24 000 \$ en 2025 et 33 500 \$ en 2026, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. pour la portion financière du projet Art public Montréal assumée par la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1257666002

CE25 0932

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois, avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des licences de logiciels d'édition PDF et de logiciels de créativité, incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20936 :

| Firme | Lots | Montant (taxes incluses) - excluant variation de quantités |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Solutions informatiques INSO inc. | Lot 2 : Logiciel de retouche et traitement d'images | 278 170,49 \$ |
| Solutions informatiques INSO inc. | Lot 3 : Logiciel de design graphique vectoriel | 130 538,11 \$ |
| Solutions informatiques INSO inc. | Lot 4 : Logiciel d'édition de site web WYSIWYG | 10 878,18 \$ |
| Solutions informatiques INSO inc. | Lot 5 : Logiciel de publication assistée par ordinateur (PAO) | 153 848,48 \$ |

- 2- d'autoriser une dépense de 86 014,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Solutions informatiques INSO inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois, avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des licences de logiciels d'édition PDF et de logiciels de créativité, incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20936 :

| Firme | Lots | Montant (taxes incluses) - excluant variation de quantités |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Solutions informatiques INSO inc. | Lot 1 : Logiciel d'édition PDF | 972 119,37 \$ |
| Solutions informatiques INSO inc. | Lot 6 : Logiciels d'édition PDF et de créativité intégrés | 1 207 124,55 \$ |

- 2- d'autoriser une dépense de 326 885,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Solutions informatiques INSO inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

CE25 0933

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de quatre ans à compter de juillet 2025, par laquelle le Cégep Marie-Victorin s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de formation de préparation à la retraite, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 402 412,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1250090001

CE25 0934

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 144 679 \$, aux deux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025, pour la réalisation de projets relatifs à l'itinérance dans le cadre d'une entente de soutien financier avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

| Organisme | Projet | Soutien |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------|
| Société Elizabeth Fry du Québec | Programme EVE à la cour municipale de Montréal | 61 457 \$ |
| Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal | Programme d'accompagnement justice Autochtone (PAJA) | 83 222 \$ |

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1257392002

CE25 0935

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 89 400 \$ à l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal, pour la réalisation d'un projet de cohabitation sociale auprès des sociétés de développement commercial de Montréal et de leurs membres, sur une période de deux ans, à compter de 2025, dans le cadre d'une entente d'aide financière avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1246535003

CE25 0936

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'adopter la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034 et d'engager la Ville de Montréal à atteindre les résultats visés par la stratégie;
- 2- de rendre compte annuellement et publiquement de l'atteinte des résultats visés par la stratégie.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1255832001

CE25 0937

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de service à venir de l'arrondissement de Verdun afin de prendre en charge la réalisation des travaux de remplacement de la conduite principale sous la rue Rielle entre les rues de Verdun et Bannantyne, pour une période de cinq ans, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1258126005

CE25 0938

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect des exigences de qualité du fournisseur Soin plus expertises globales inc.;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CM23 1053 et au pouvoir délégué par le Règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) (CM15 1266), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Soin plus expertises globales inc. réalisée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat accordé pour l'entretien ménager du Stade de soccer de Montréal pour les années 2025 à 2027, à la suite de l'appel d'offres public 24-20582 (BC1695340), et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 4 juin 2025 pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1259615002

CE25 0939

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le don d'instruments de musique autochtones, d'une valeur totale estimée à 2 006,31 \$, provenant de la collection des Bibliothèques de Montréal, au Centre de développement communautaire autochtone à Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention de donation entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les termes et conditions de la donation.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1257585001

CE25 0940

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de céder des surplus de végétaux et des récoltes, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif demandeurs, ci-après indiqués, et situés sur le territoire de la Ville de Montréal :

- La Corbeille
- Jeunesse au Soleil / Sun Youth organisation
- On sème
- Bouffe-Action de Rosemont

Adopté à l'unanimité.

30.005 1252871001

CE25 0941

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Dorval (204 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1259641001

CE25 0942

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service de police de la Ville de Montréal à déposer un projet à Info-Crime visant à aménager et à adapter des salles de rencontres et d'entrevue policière pour les familles et enfants.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1256716004

CE25 0943

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour l'approvisionnement de divers véhicules légers pour une période de 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1257428008

CE25 0944

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 25 000 \$, hors taxes, au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) pour la période de 2025-2026;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1258445001

CE25 0945

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 90 000 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour soutenir divers projets du Service de l'Espace pour la vie;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant à la contribution;
- 3 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1250348001

CE25 0946

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de retourner un montant de 208 165 \$ à la réserve de voirie d'agglomération;
- 2 - d'autoriser un virement de crédits de 208 165 \$, en provenance des fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité, afin de financer des études et analyses ou des travaux temporaires dans le cadre d'accompagnement des grands projets partenaires avec le ministère des Transport et de la Mobilité durable;
- 3 - d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1257409001

CE25 0947

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 10 000 \$ provenant de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. pour contribuer à l'accueil touristique au parc du Mont-Royal à l'été 2025;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 10 000 \$ en 2025 pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et sports;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 4 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1252705001

CE25 0948

Il est

RÉSOLU :

de recommander u conseil municipal :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2);

Vu l'article 2 du *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* (08-055);

Malgré toute disposition ou résolution contraire, les voies de circulation suivantes sont réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules selon les modalités indiquées au tableau suivant :

| Type d'intervention | Nom de l'axe | Type de voie réservée | Direction | De | À | Longueur | Plage horaire | Arrondissement |
|--------------------------------------|--------------|-----------------------|-----------|--------|------|----------|---------------------------|----------------|
| Nouvelle voie réservée en rive (SRB) | Côte-Vertu | Voie exclusive bus | Ouest | Latour | Muir | 0,2 km | 24 heures (7 jours sur 7) | Saint-Laurent |

Adopté à l'unanimité.

40.001 1254368003

CE25 0949

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'organisme Les Productions Klu, enregistré au numéro 1175159673, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées de 3 h à 7 h, les 15 et 16 juin 2025 dans le cadre des événements qu'il organise aux Entrepôts Dominion.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1258994007

CE25 0950

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1252703001

CE25 0951

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1258848011

CE25 0952

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement BEAC-165, adopté le 24 février 2025 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1258845007

CE25 0953

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement PIIA-2022-55-4, adopté le 5 mai 2025 par le conseil municipal de la Ville de Kirkland;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Kirkland.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1258845009

CE25 0954

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de madame Isabelle Bureau à titre de directrice des affaires civiles dans l'échelle salariale 2025 - FM11, à compter du 4 juin 2025 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1259742002

Levée de la séance à 11 h 38.

70.001

Les résolutions CE25 0868 à CE25 0954 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Émilie Thuillier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville